



Commune de Panissières

CHARTRE D'UTILISATION **DU PANNEAU D'INFORMATION LUMINEUX** **DE PANISSIERES**

1. PRESENTATION ET OBJECTIF



La ville de Panissières s'est dotée d'un panneau d'information lumineux permettant de diffuser des messages déroulants. Il est situé devant l'Office de Tourisme.

Ce panneau est la propriété de la ville qui par l'intermédiaire de son Service Communication enregistre les messages et gère l'affichage.

Ce panneau a pour objectif de :

- diffuser des informations d'intérêt général liées à la vie de la commune.
- éviter les affichages sauvages qui nuisent à l'environnement
- alléger les tâches de promotion et d'information des associations.

Faire passer une information sur le panneau lumineux est gratuit.

2. TYPES DE MESSAGES

Il doit s'agir d'informations d'intérêt général et relatives à Panissières s'adressant à un nombre suffisant de personnes:

- les informations municipales: inscriptions sur les listes électorales, dates des conseils municipaux, réunions publiques.
- les informations culturelles : concerts, spectacles programmés
- les informations sportives : manifestations sportives, tournois ...
- les autres manifestations associatives : conférences, expositions, évènements associatifs

- les informations liées à la circulation et à la sécurité : travaux, déviations.
- les informations d'intérêt général émanant de la Communauté de Communes
- les messages d'alerte.

Les messages exclus de ce cadre :

- les messages d'ordre privé (qui émanent d'un particulier ou d'une entreprise)
- les messages à caractère purement commercial
- les messages internes à une association ou réservés à ses seuls membres.
- les messages ne présentant pas un intérêt communal
- les informations à caractère politique, syndical ou religieux

3. DEMARCHES A SUIVRE

ETAPE 1 : Se procurer le formulaire de demande d'insertion

Ce document est disponible :

- directement à l'accueil de la mairie
- auprès du service de la communication joignable au 04 77 27 40 40
- Email: communication@panissieres.fr
- sur le site internet : <http://panissieres.fr/>

ETAPE 2 : Préparer son message

Pour une lecture plus efficace, il est conseillé d'être très synthétique et lisible.

Le message devra comporter les informations de base :

- **Qui organise ?**
- **Quoi ?**
- **Où ?**
- **Quand ?**
- **A quels horaires ?**
- **Vos coordonnées** (contact en cas de problème de l'information)

ETAPE 3 : Adresser son message

Le document de demande d'insertion devra être entièrement complété par mail à l'adresse communication@panissieres.fr ou par dépôt à l'accueil de la mairie.

Délais à respecter:

La demande doit être adressée **au plus tard 15 jours avant la date de parution souhaitée.**

En cas de non-respect de la date limite, le message risque de ne pas être diffusé.

4. LA DIFFUSION DES MESSAGES

La commune se réserve le droit prioritaire dans la diffusion des informations. Elle reste juge dans l'opportunité de la diffusion et de la durée d'affichage des messages qui lui sont proposés et se réserve le droit de modifier, raccourcir ou refuser ceux-ci ou de remplacer instantanément le contenu en cours de diffusion par des messages d'urgence destinés à la population.

La commune ne pourra être tenue responsable des conséquences générées par le contenu des messages erronés ou mal interprétés.

La commune ne saurait être tenue responsable de la non diffusion des messages en raison d'incidents techniques ou d'agenda complet.

5. ACCEPTATION DE LA STRUCTURE OU ASSOCIATION

Association, structure :

Nom et prénom du représentant :

Reconnaît avoir lu et accepté la charte d'utilisation du panneau d'informations

Fait à Panissières le

Signature